

Roger BOTTE

Le Portugal, les marchés africains et les rapports Nord-Sud (1448-ca 1550)

À la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e, les rapports Nord-Sud étaient-ils des rapports inégalitaires, y avait-il une suprématie européenne et l'Afrique n'était-elle qu'une victime – et une victime atone –, trop faible économiquement, militairement et politiquement pour opposer une résistance efficace à cette prétendue suprématie ? S'il en va autrement à partir du XVII^e siècle, pour cette première période, au contraire, les Africains maîtrisent la nature de leurs relations avec l'Europe ; ils préservent souverainement leur contrôle des marchés et de leurs profits ; ils ne sont des partenaires ni subalternes ni dépendants, et les Européens n'ont pas les moyens de les contraindre à participer à quelque type de commerce que ce soit. Bref, tout négoce, même négrier, est conduit de façon volontaire sous le contrôle des États et des élites.¹

C'est ce que nous montrerons pour la période allant de 1448, date de la fondation à Arguin du premier établissement européen permanent sur la côte d'Afrique, à environ 1550, moment où gagne en ampleur une traite négrière transatlantique organisée. Vers cette date, lorsque se développe au Brésil une économie sucrière fondée sur le travail servile et où croît la demande en main-d'œuvre aux Indes de Castille, la traite négrière bascule définitivement du marché européen au marché américain. Le nombre d'Africains déportés dans ce laps de temps est difficile à évaluer. Pour une période moindre, de 1450 à 1521, Ivana Elbl estime à 156 000 le nombre d'esclaves achetés par des Européens (et vendus par des Africains), soit une moyenne annuelle de 2 200.

L'esclavage en Europe et l'Afrique

Une fois abandonnée dès 1445 une pratique héritée du Moyen Age (le rapt, ou *filhamento*), les Portugais substituent à cette source de revenus aléatoire, fondée sur la violence et le brigandage, des méthodes toutes différentes qui instaurent un processus d'échange régulier (le *resgate*). Ni appropriation brutale des hommes ni réduction en servitude de prisonniers de guerre,

1 THORNTON, 1998 : 13-125.

à l'instar de la Reconquête chrétienne, ni pénétration armée dans les arrière-pays et encore moins expéditions conquérantes, la traite portugaise à ses débuts s'ajuste à une réalité qui la conditionne et la rend possible : c'est l'existence d'une structure marchande et de circuits commerciaux déjà bien en place, tenus par des gens du pays, ayant depuis longtemps l'habitude d'acheter et de vendre des esclaves. Ainsi le *resgate*, qui repose sur l'échange de marchandises là où se rencontrent l'offre africaine et la demande européenne, oblige les Portugais à s'y adapter. C'est donc la demande, selon des critères africains, et non l'inverse, qui prédomine puisque la traite portugaise prend le relais et s'approvisionne sur des marchés qui l'ont précédée parfois de plusieurs siècles. En 1455-1457, pour le Sénégal, Alvise Ca da Mosto donne ainsi une description complète du trafic par la voie saharienne ; il note que les chevaux de Berbérie servent depuis longtemps déjà d'article d'échange contre des esclaves (dix à quinze têtes par cheval, selon sa qualité).²

On le sait, depuis l'Antiquité, l'or du Soudan – et les esclaves – montent vers le nord en traversant le Sahara, tandis qu'à partir du X^e siècle s'instaurent des échanges réguliers entre l'Afrique occidentale et la Méditerranée, qui modifient profondément l'équilibre économique de toute l'Afrique au nord du Golfe du Bénin ; enfin du XIII^e au XV^e siècles, l'empire de Mali et le Songhay organisent avec précision le contrôle des exportations et la taxation des importations.³

La traite d'esclaves africains par les Européens est donc bien antérieure à l'expansion atlantique portugaise, puisque le commerce méditerranéen alimentait déjà des échanges afro-européens au sein d'un vaste espace économique. La demande en esclaves s'était d'ailleurs à ce point accrue au XIV^e siècle qu'une route transsaharienne spéciale s'était créée du Soudan à la péninsule d'al-Barca en Cyrénaïque. Là, elle était contrôlée par une colonie de Catalans installés à Syracuse qui prétendaient, sous l'autorité du roi d'Aragon, au monopole de ce trafic ; l'importante colonie génoise de Grenade réalisait de son côté un commerce florissant avec le royaume de Tlemcen et, au-delà, avec l'Afrique de l'Ouest. Les Portugais ne firent donc que développer la traite, en modifier la pratique et en réorienter les routes en allant chercher les esclaves *directement* en Guinée et en les introduisant en Europe sans intermédiaires, par la voie maritime. Ils inauguraient ainsi la traite négrière « chrétienne » atlantique, concurrente des traites négrières « musulmanes » sahariennes et méditerranéennes.

À la différence de la traite orientale en Europe (mer Noire), contrôlée à partir du XIII^e siècle par les marchands italiens, essentiellement génois, où n'existaient pas de grands marchés ni de transports véritablement spécialisés, l'expansion portugaise va se nourrir d'une traite exercée sur une grande échelle, concentrée entre les mains de la Couronne et de négociants spécialisés bénéficiant,

2 CA DA MOSTO 1966 : 26.

3 ABITBOL 1979 ; DEVISSE 1972 ; LEVTZION 1975 ; MAUNY 1961.

circonstance décisive, d'un monopole. Toutefois, à l'instar des marchés de la mer Noire, il s'agit d'une traite où l'on échange les hommes contre des produits amenés par mer, traite sans économie monétaire classique, mais où diverses marchandises constituent autant d'unités de compte. Et il s'agit pareillement de la réduction en esclavage d'individus issus de peuples avec lesquels, là les Génois, ici les Portugais n'ont ni conflit territorial ni véritablement de disputes religieuses, mais qui ont pour grand défaut d'être païens.

Pendant, en Afrique, l'expansion territoriale (les « Découvertes ») va de pair avec le désir de conquérir de nouveaux marchés, avec l'installation de points de commerce négrier *permanents* qui donnent naissance progressivement à la traite moderne comme phénomène de masse, jusqu'à provoquer le tarissement des autres sources d'approvisionnement en esclaves. C'est pourquoi la nouveauté réside également dans l'utilisation d'esclaves africains en grand nombre dans toute la péninsule Ibérique et, dans une moindre mesure, dans toute l'Europe méridionale où l'esclavage est depuis longtemps inscrit dans les mœurs et les relations sociales. En fait, jusqu'aux environs de 1550, ou un peu avant, la traite négrière portugaise se dirige d'abord principalement vers le sud de l'Europe – ainsi que vers la demande interne africaine – et non en direction des Amériques comme on le croit communément.

Si les esclaves d'origine orientale en Espagne sont nombreux depuis la Reconquête (à partir du XI^e siècle), l'esclavage s'y nourrit d'abord, sur le sol même de la péninsule, de prisonniers maures. À la fin du XV^e siècle encore, la chute de Malaga (1487), celle d'Almeria (1489) et celle de Grenade enfin (1492), fournissent des captifs par milliers aux Rois Catholiques. En revanche, l'esclavage est devenu plus rare au Portugal où la Reconquête a pris fin dès 1249 avec la prise de Faro : l'absence de frontières communes avec le monde musulman exclut les sources internes de la mise en dépendance.

Or, la deuxième moitié du XV^e siècle voit l'esclavage prendre un aspect extérieur qui annonce, selon Charles Verlinden, le passage du bas Moyen Age, défini par l'esclavage blanc, à l'époque moderne, caractérisée par l'esclavage colonial où les Africains sont les plus nombreux. Cette mutation, essentiellement due à l'expansion portugaise en Afrique et, dans une moindre mesure, au déclin du commerce méditerranéen après la chute de Constantinople (1453) – qui ferme les marchés d'esclaves blancs de la mer Noire –, se traduit, à la fin du XV^e siècle, par une population d'esclaves majoritairement noirs à Valence, à Séville, à Lisbonne ou à Évora.

Dès 1460, à Valence, les esclaves africains mis en vente sont pour la première fois plus nombreux que les esclaves blancs. C'est probablement autour de cette date qu'il convient de situer le début de l'inversion des flux entre routes transsahariennes et routes maritimes. À Lisbonne, la même année, un décret municipal distingue désormais entre esclave noir et esclave blanc tandis qu'apparaît la première confrérie rassemblant des Noirs affranchis (*Nossa Senhora do Rosário*). À Arguin, au Sahara occidental, Soeiro Mendes est

chargé d'agrandir le comptoir et d'y construire une forteresse en raison de l'importance accrue du trafic en or et en esclaves (1461), déjà estimé en 1455 de 800 à 1 000 têtes. C'est à peu près à la même époque (1463) que le roi Afonso V transfère de Lagos à Lisbonne l'Agence pour le commerce d'Arguin. Dans le même temps, Antonio di Noli s'installe dans l'île de Santiago, dans l'archipel du Cap-Vert ; il y plante le coton et la canne à sucre. Afin de favoriser le peuplement et la mise en valeur de l'île, inhabitée à la découverte, les colons obtiennent de la Couronne, en 1466, le privilège d'y commercer librement de même que dans les parties déjà reconnues de la côte africaine, à l'exception du comptoir d'Arguin (c'est-à-dire du Sénégal à la rivière Sierra Leone), et d'en importer des esclaves et autres marchandises ; ils bénéficient, en outre, de la franchise d'exportation vers Madère et les Açores. À Madère, où se développe une industrie sucrière, on note d'ailleurs l'importation des premiers groupes importants de Noirs en provenance des îles du Cap-Vert. En 1462, un certain Diogo Valarinho avait d'ailleurs déjà été autorisé à envoyer, par terre ou par mer, du Portugal vers la Castille, des esclaves originaires du « Cap-Vert et d'au-delà ». C'est la *première ré-exportation* connue d'esclaves africains hors du domaine portugais et un signe évident du développement pris par la traite.

En Europe, outre un changement de couleur – de blanc à noir –, l'esclavage connaît une autre transformation : le ratio entre les sexes se modifie également. À un esclavage qui traite principalement des femmes (sauf en Italie du Sud, en Sicile et dans l'Algarve) se substitue un esclavage majoritairement masculin. Les Africains sont moins chers que les Slaves ou les Maures, ils deviennent donc plus nombreux. Quant aux Africaines, leur demande est moindre car si elles peuvent convenir, comme les Blanches, à la sphère des activités domestiques, elles semblent avoir exercé, à la différence des Circassiennes et des Russes, moins d'attrait sexuel.

Au Portugal, l'augmentation en volume du nombre d'esclaves importés d'Afrique constitue une réponse directe à une émigration massive des Portugais qui vont chercher fortune outre-mer. Ainsi, pendant le premier quart du XVI^e siècle, ce sont près de 2 400 hommes qui émigrent vers l'Asie chaque année et, au milieu du XVI^e siècle, ils sont 3 000 à 5 000 à quitter annuellement le Portugal pour le Brésil. Les esclaves sont donc d'abord importés pour réaliser les travaux que ces émigrants refusent d'effectuer dans les champs, mais bientôt ils se trouvent employés dans tous les secteurs de l'économie, en ville comme à la campagne. Si les esclaves africains et les Noirs libres se trouvent partout en minorité et ne représentent que 2,5 à 3 % de la population nationale (estimée à 1 122 000 habitants selon le recensement de 1527-1535), ils atteignent toutefois près de 10 % de la population à Lisbonne, à Évora et dans l'Algarve.

Les contraintes économiques qui commandent l'importation d'esclaves africains au Portugal sont si fortes que dès 1472-1473, lors des Cortes de Coimbra,

l'assemblée s'oppose à l'exportation d'esclaves guinéens hors du royaume et demande la révocation des licences accordées par le roi : ces esclaves, de l'avis des représentants, « sont une cause de prospérité pour l'État, dont ils augmentent la population et accroissent les revenus en permettant l'exploitation de nouvelles terres ». Le roi n'adhère pas à ce point de vue agrarien des représentants qui souhaitent réserver les esclaves au marché national. Personnellement intéressé dans le trafic, qui alimente le Trésor royal, le souverain soutient qu'en raison du grand nombre d'esclaves importés, ceux-ci seront d'un meilleur rapport une fois vendus à l'étranger. Lors de cette même séance, les Cortes reprochent également au roi Afonso V d'avoir bradé à un prix dérisoire l'affermage du commerce de Guinée à Fernão Gomes ; ils demandent la résiliation du contrat et d'accorder des licences à tout Portugais désirant armer des navires pour la traite en Guinée. Les mêmes préoccupations s'expriment en 1481 aux Cortes d'Évora. Ce souci constant des Cortes coïncide avec l'intensification de l'expansion et le début de l'affermage de la traite (1468) alors qu'au même moment, la relance de l'économie du royaume et la colonisation des îles atlantiques requièrent de plus en plus de main-d'œuvre.

Dans la péninsule ibérique, le passage de l'esclavage blanc à l'esclavage noir ne modifie pas le statut servile ; les rapports de droit entre maîtres et esclaves restent dans l'ensemble ce qu'ils étaient auparavant, même si les formes n'en sont plus tout à fait identiques ni surtout n'ont la même ampleur. C'est en définitive dans les îles atlantiques et au Nouveau Monde que se réalisera la césure entre Moyen Âge et époque moderne. Au Portugal comme en Espagne, aucune indication ne permet de relier l'esclave à un mode particulier de production. On rencontre en effet des esclaves à la fois dans le monde rural et dans le monde urbain et dans les secteurs les plus divers de la vie économique : aucune tâche n'est exclusivement associée à l'esclavage et la fréquente coexistence dans les mêmes activités d'esclaves et de travailleurs libres suggère peu de différence en terme de mobilité du travail entre blancs et noirs.

Même s'ils sont désormais les plus nombreux, les esclaves africains ne sont pas les seuls sur le marché. Ils côtoient toujours des musulmans provenant de la Conquête ou des Barbaresques du Nord de l'Afrique, des Canariens, des Indiens, ainsi que des esclaves nés dans la péninsule ibérique, à Madère ou aux Açores. Depuis que Colomb est revenu du Nouveau Monde avec 25 esclaves américains, ce sont au moins 3 000 d'entre eux, peut-être même près de 6 000 qui, entre 1493 et 1501, sont transportés vers l'Europe jusqu'à ce que les Rois Catholiques déclarent libres ces Indiens vendus en Espagne. Quant aux Portugais, ils introduisent des esclaves brésiliens en Europe jusqu'en 1549 au moins. Fernão de Loronha, qui exploite à ferme en Guinée le *Rio de Escravos*, pour la période 1502-1503, et qui obtient dans le même temps un contrat pour le trafic d'esclaves et de bois du Brésil, à raison de six bateaux par an, aurait même utilisé en Afrique des esclaves importés du Brésil. En outre, à la fin du XV^e siècle, la présence d'esclaves blancs, hommes ou femmes,

comme personnel domestique des fonctionnaires est attestée sur la côte africaine à São Jorge da Mina.⁴

La traite transatlantique

En novembre 1532, l'année même où Even Barros dénonce, dans son *Rópica Pnema*, quelques dogmes fondamentaux de l'idéologie de l'expansion, a lieu le premier voyage officiel transatlantique direct vers les Amériques : le Santo António transporte de São Tomé vers Saint-Domingue et San Juan une cargaison de 201 esclaves, sans transiter par Lisbonne – seul port de débarquement jusqu'alors autorisé. Le facteur royal dans l'île de São Tomé se montre capable de fournir dans le même temps 476 esclaves à São Jorge da Mina (786 l'année suivante) afin d'alimenter le commerce négrier avec les Africains, et 230 esclaves supplémentaires (380 en 1533) destinés à Lisbonne et à l'Europe. En fait, jusque vers la fin des années 1530, le volume du seul trafic africain régional d'esclaves vers São Jorge da Mina demeure égal à celui des esclaves envoyés vers le Nouveau Monde. Cependant, il est certain que les Cap-Verdiens se sont livrés très tôt à la contrebande au détriment du monopole de la Couronne, ce qui majore le volume des exportations. C'est ainsi que dès 1514 a lieu à Hispaniola le premier procès, impliquant à la fois des Portugais et des Castellans, pour introduction frauduleuse d'esclaves pris directement en Guinée afin d'échapper aux taxes à payer. Alvaro Dias, alors qu'il est *almoxarife* à Ribeira Grande dans l'archipel du Cap-Vert, est convaincu de détournement d'esclaves, en 1516 et les années suivantes. En 1526, les Génois Carreño et Esteban de Basiniana transportent 145 esclaves du Cap-Vert à Cuba mais avec seulement 80 licences d'exportation. En réalité, tous les moyens sont bons pour frauder et contourner l'axe fondamental qui gère le commerce colonial légal : les factoreries portugaises d'Afrique qui fournissent la main-d'œuvre servile, Lisbonne qui l'exporte, et Séville qui l'introduit sur le marché américain. De fait, la pénurie de main-d'œuvre servile aux Amériques provoque le développement d'un marché spéculatif. La demande américaine commence à enfler après 1535 (probablement à cause de la conquête du Pérou par les Espagnols) et, du coup, le prix des esclaves connaît une forte hausse à partir de 1536 aux îles du Cap-Vert. L'année suivante, le pape Paul III interdit l'esclavage des Indiens, y compris ceux du Brésil ; ce tarissement d'une des sources d'approvisionnement en esclaves va être compensé par un accroissement sensible du volume négrier.

L'acte de naissance officiel de la traite transatlantique peut-être fixé au 15 février 1510 : le roi d'Espagne autorise l'exportation d'esclaves aux Indes de Castille non plus seulement pour un usage personnel (comme de domestiques

4 BALLONG-WEN-MEWUDA 1995 : 164-168 ; CORTÉS ALONSO 1964, 1989 ; FORBES 1988 : 23-24, 28, 37-38 ; Franco SILVA 1979 : 33, 70 ; HAIR 1980 ; HEERS 1981 : 87 ; LOBO CABRERA 1982 ; MARRERO RODRIGUEZ 1966 ; MOTA 1986 ; RAU 1974 ; SAUNDERS 1982 : 47, 49, 50, 60, 84-85 ; VERLINDEN 1955 : 620, 627, 628, 632.

accompagnant leurs maîtres), mais afin de les revendre et de les faire travailler dans les mines. Pourtant, comme dans la péninsule ibérique, la condition des Africains aux Amériques varie beaucoup. Libres se rendant au Nouveau Monde ou esclaves accompagnant leurs maîtres, nombreux sont les domestiques et les soldats. Le rôle joué par un Juan Valiente, conquistador du Chili, est bien connu ; il est cependant des destins plus obscurs, comme celui de ce Pedro, de « color negro », engagé à Hispaniola en 1501, comme soldat par Juan de Saravia. Voici également Juan Garrido, un homme libre, devenu chrétien à Lisbonne, arrivé en 1510 à Hispaniola et qui aurait été le premier à semer du blé dans la Nouvelle Espagne. D'autres esclaves encore sont employés par leurs maîtres au commerce entre Séville et le Nouveau Monde. Dès 1502, un marchand sévillan, Juan de Córdoba, envoie son esclave noir vendre des marchandises à son profit dans l'île d'Hispaniola. En 1515, Pedro Franco est libéré par son maître, Franco Leardo, un marchand génois de Séville, qui en fait son agent au Panama. Enfin, que présumer des activités de la famille Bonilla (le mari, la femme et deux enfants), des Noirs libres, dont on sait qu'ils émigrent la même année de Séville vers les Amériques ?

Mais déjà éclatent des révoltes. Absentes de l'Europe – même à Madère où dès 1489 le duc régent s'inquiète d'une possible insurrection en raison du grand nombre d'esclaves noirs –, elles témoignent en Afrique et aux Amériques d'un durcissement de la traite et d'un changement de condition de l'esclave. La première révolte répertoriée advient à Hispaniola sur le territoire de l'actuelle République Dominicaine, en 1522, lorsqu'une quarantaine d'esclaves s'enfuient et tuent quelques-uns de leurs maîtres. Ce premier avertissement, qui ouvre une période de résistance ininterrompue jusqu'aux abolitions, est significatif à plus d'un titre : il a lieu dans l'île même qui inaugure la traite négrière transatlantique, la révolte éclate dans un moulin à sucre et ce moulin appartient à l'amiral Don Diego Colomb, fils de Christophe. En Afrique, retenons trois cas. Dans une lettre du 5 octobre 1514 à Dom Manuel I^{er}, roi du Portugal, Mvemba Nzinga (Dom Afonso I^{er} roi du Congo) fait état de l'assassinat de quelques Portugais par un groupe d'esclaves que l'on conduisait vers le port d'exportation de Mpinga. Ils seront exécutés sur son ordre. En 1530, une révolte éclate à São Tomé ; elle est dirigée par un vieil aveugle, Joan Gato, et on la signale encore active en 1536. Fin 1532, quatre-vingts esclaves transportés vers São Jorge da Mina se révoltent à bord du navire *Misericórdia* ; ils s'emparent des armes et se rendent maîtres du navire, massacrent l'équipage à l'exception de deux matelots et du pilote, Cristóvão Carreiro, et regagnent la côte du Bénin dont ils sont originaires.⁵

5 ALMEIDA 1978 : 99, 119 ; BALLONG-WEN-MEWUDA 1995 : 354 ; BOWSER 1974 : 28, 148, 354 (NOTE 9) ; GERHARD 1978 ; MALOWIST 1969 : 18-19 ; MENO 1982 : 91 ; PIKE 1966 : 169 (NOTE 17), 1967 : 354, 358 ; RUSSEL-WOOD 1978 : 29 ; RYDER 1969 : 66 ; SACO 1879 : 82-85, 132, 133 ; SCELLE 1906 : 127, 167, 307 ; SIEMENS ET BARRETO 1974 : 123 ; VOGT 1973B : 461, 466-467 ; WRIGHT 1902.

Le commerce guinéen et le monopole régalien

Au Portugal, la traite constitue un revenu royal : la Couronne se réserve le commerce exclusif de certains articles et prélève une dîme sur tous les autres. Qu'il s'agisse de l'or, des esclaves, du liège, de la pêche, de la malaguette ou de tout autre produit, la législation et la réglementation émanent du roi qui accorde concessions, licences ou privilèges. Ce « capitalisme monarchiste portugais », selon l'expression de Manuel Nuñez Dias, repose sur un paradoxe : un pays pauvre, sans réserves économiques, avec une activité commerciale médiocre, peu peuplé, va cependant contribuer de manière fondamentale au processus de formation du capitalisme moderne et faire de l'Atlantique – avec l'or et les esclaves africains, les épices asiatiques et d'autres marchandises – le nouveau centre du trafic mondial.

En fait, selon les préférences du roi en place et, surtout, selon la conjoncture, ce régime commercial opportuniste oscille entre monopole – d'État ou de particulier, géographique ou de produits – et commerce par des particuliers. C'est ainsi qu'en novembre 1469, le roi Afonso V concède pour cinq ans le monopole du commerce de Guinée à Fernão Gomes, un riche négociant de Lisbonne, qui s'engage en retour, pour chaque année, à verser au Trésor 200 000 *reis* et à faire explorer par ses capitaines cent lieues de côtes nouvelles au-delà de Sierra Leone. Ce contrat laisse à l'initiative privée le développement du commerce et celui de la découverte. La reconnaissance de la côte, jusqu'au cap Sainte-Catherine (Gabon) à la fin du contrat, offre aux marchands de nouveaux et fructueux produits : poivre et autres épices (Côte de la Malaguette ou Côte des Graines), or (Côte de l'Or), ivoire (Côte de l'Ivoire) et ouvre à l'activité des négriers tout le Golfe de Guinée. En août 1474, Afonso V reprend la direction économique et politique de l'expansion avec, notamment, l'étatisation du négoce de l'or ; mais les différentes parties de la côte, divisées en aires de traite et de *resgate*, continuent (à l'exception du commerce de l'or) d'être proposées à ferme.

C'est ainsi qu'en 1486, le *Rio de Escravos* (côtes du Bénin) est concédé jusqu'en 1493 à la firme florentine de Bartolomeo Marchione, représentant au Portugal des intérêts des Médicis ; le même Marchione obtient également le privilège de vendre des esclaves en Espagne et en Italie. L'année 1486 marque d'ailleurs une nouvelle ère du commerce, notamment négrier. De retour du Portugal, l'ambassadeur chargé par l'oba du Bénin de prendre contact avec João II, conclut un accord commercial pour l'ouverture d'une factorerie à Gwato, important port fluvial de l'État yoruba. On y traitera le poivre, l'ivoire et les esclaves. La même année, afin de mieux contrôler financièrement la traite, la Couronne réunit les différents secteurs chargés de l'organisation matérielle des expéditions et de la réception des marchandises en un seul complexe mercantile, la *Casa da Mina e Tratos da Guiné*. Pour des raisons logistiques, le trafic négrier est séparé des autres marchandises et contrôlé par un département spécial, la *Casa dos Escravos* : en effet, il faut trier

la marchandise humaine, la nourrir, éventuellement la soigner après les vicissitudes de la traversée et, dans tous les cas, la surveiller.

Le monopole portugais s'appuie d'abord sur les bulles pontificales ; elles en constituent la base doctrinale et révèlent le rôle joué par les papes dans le mouvement d'expansion au XV^e siècle. Ce sont ces bulles – notamment la bulle *Romanus pontifex* du 8 janvier 1455 – qui justifient la traite négrière comme moyen de conversion. Au demeurant, l'argument du prosélytisme religieux ne constitue qu'une clause de style, car l'objet essentiel de *Romanus pontifex* est d'assurer aux Portugais le monopole de la navigation, du commerce maritime et de la pêche sur toute la côte atlantique de l'Afrique. Elle en écarte toutes les autres nations en leur interdisant, sous peine d'excommunication, d'enfreindre le monopole. Solennellement publiée à Lisbonne en présence des communautés étrangères, elle acquiert la force d'une convention internationale.

Au début de l'expansion, l'ordre militaire du Christ, reconstitution locale de l'ordre des Templiers, sert à financer les expéditions maritimes. L'infant Don Henrique dit le Navigateur, l'initiateur des Découvertes, s'en est vu concéder l'administration en 1420 par le pape Martin V. L'ordre du Christ, puissance économique aux ressources considérables et qui perçoit une dîme équivalant au vingtième du produit du commerce de Guinée, devient ainsi le moteur de l'accumulation du capital marchand en même temps qu'une officine de traite. La confusion des domaines militaire, spirituel et économique est totale.

C'est qu'il n'existe pas encore, dans la seconde moitié du XV^e siècle, une bourgeoisie capable de lancer des entreprises de découvertes du point de vue technique, commercial et financier. On l'a vu, dans le système de monopole, la côte africaine de l'Ouest est divisée en grandes régions ; chacune d'entre elles est concédée à un tratador qui obtient le droit exclusif d'y faire le commerce. Ce système débute en 1469 avec Fernão Gomes et, à sa suite, c'est tout le réseau d'affaire international (Génois, Florentins, Flamands, Allemands, Portugais...) qui se met en place et se noue autour du trafic africain.

Cependant, la remise en question du monopole et la contrebande prennent très tôt des formes multiples. Dès 1452, un bateau portugais revenant de Guinée est assailli par des pêcheurs andalous de Séville et de Palos y Moguer qui s'emparent de soixante-seize esclaves. L'année suivante a lieu le premier voyage connu, probablement vers la Sénégambie, d'un bateau castillan. En 1454, un marchand génois, capturé par un capitaine portugais sur un navire castillan interlope dans les eaux de Cadix, a les mains coupées sur la place publique à Lisbonne.

Pourtant, dans chaque port d'Europe, des marins, Castillans en tête, aspirent à participer au trafic de Guinée et ils tentent de passer outre le monopole portugais. La soif de l'or, déclenchée par le premier troc à Saama (Ghana) en janvier 1471 – alors que le Portugal contrôle déjà une partie de l'or soudanais à Arguin et dans la rivière de Gambie – exacerbe les envies. Par une lettre du 19 août 1475, Isabelle de Castille réaffirme les droits espagnols sur la Guinée

et encourage ses sujets à y mener des expéditions. Cette offensive espagnole aboutit à une guerre – la première guerre coloniale entre pays européens – puis à un traité, celui d'Alcáçovas (1479), qui assure finalement la domination portugaise sur la Guinée et exclut les Espagnols de la côte occidentale d'Afrique. Raison pour laquelle ces derniers, lorsqu'ils auront pris pied en Amérique, dépendront dans les premiers temps du Portugal pour se procurer une main-d'œuvre servile sur un marché désormais mondial.

En 1494, deux ans après l'arrivée en Amérique de Colomb, le traité de Tordesillas donne lieu à un nouveau partage du monde entre Portugais et Espagnols qui s'entendent sur une division de la mer océane. Cette entente aboutit à l'exclusion totale des autres nations du monde découvert ou à découvrir et, de fait, à l'institution d'un véritable nouvel ordre international, réservant au Portugal et à la Castille, le monopole de richesses convoitées par toutes les puissances européennes. La France, par la voix de François Ier, contestera officiellement ce nouvel ordre international en soutenant le principe de la liberté des mers ; elle se lancera dans la guerre de course (1517-1530) en armant les navires corsaires du fameux Jean Ango. Mais déjà, d'autres nations maritimes (Anglais et Flamands) convoitent les découvertes portugaises. La contestation est d'autant plus forte que, dans le même temps, les réformes luthérienne (1521) et calviniste (1533) ont affaibli l'autorité pontificale : sur l'échiquier international, le pape n'est plus considéré comme l'arbitre suprême et, pour plusieurs nations, les bulles sont désormais caduques.⁶

Le système commercial portugais en Afrique

Afin d'atteindre les marchés africains, les Portugais n'occupent pas le continent mais s'installent dans des forts ou dans les îles atlantiques en quatre points principaux : à Arguin (au Sahara occidental) à l'un des débouchés de la traite transsaharienne par Wadan ; aux îles du Cap-Vert, qui permettent de couvrir les marchés sénégalais ; à São Jorge da Mina (dans l'actuel Ghana), où se fait un commerce d'or important ; et à São Tomé, situation stratégique pour l'accès à toute la baie du Golfe de Guinée.

Dans leur premier établissement permanent à Arguin, sur la côte du Sahara occidental, les Portugais doivent se conformer à des circuits d'échanges préexistants portant sur des biens qu'ils ne produisent pas ou qu'ils produisent en trop faible quantité : certains types de textiles ou de vêtements, des épices, des objets en cuivre, du blé, des chevaux, du sucre... Il leur faut donc, pour l'essentiel, les obtenir auprès des musulmans du Maroc avant de pouvoir les échanger contre de l'or, des esclaves, des peaux d'antilope, de la gomme, etc.

6 BALLONG-WEN-MEWUDA 1993 : 528 ; BLAKE 1937 : 26-40, 1942 : 185-246 ; BOUCHARD : 1946 ; Boulègue 1987 : 107 ; DE WITT 1953-1958 : 428 sq., 435, 685, 696 ; DIAS 1963-64 ; FRANCO SILVA 1979 : 70 ; GODINHO 1969 ; MOLLAT ET ADAM 1966 ; PEREZ EMBID 1948 ; VOGT 1973a..

Les îles du Cap-Vert servent de point d'ancrage sur les circuits du commerce interrégional portant sur la kola, le sel, les cotonnades, le fer et les esclaves. En outre, l'archipel deviendra le principal entrepôt entre la Sénégambie et le Portugal, ainsi qu'une escale importante sur les voies de navigation vers São Tomé, le Brésil et les Indes occidentales. Les colons y développent, notamment, la production de vêtements de coton selon des techniques africaines et conformément aux canons africains. À l'époque, d'ailleurs, la qualité du tissage comme de la teinture africaine est supérieure aux textiles européens. C'est ainsi que les étoffes du Rio Cacheu (actuelle Guinée Bissau) sont tissées avec du coton du Cap-Vert et teintées avec de l'indigo provenant du Rio Nuñez (actuelle Guinée Conakry).

Avant l'arrivée des Portugais, la Sénégambie était déjà irriguée par divers réseaux d'échanges interrégionaux. Les Cap-Verdiens vont les intensifier en mettant en place un système de cabotage unissant l'ensemble des régions côtières depuis le cap Vert au Sénégal jusqu'à la rivière de Sierra Leone. Ce système, qui tire profit exclusivement des ressources locales, apporte au littoral une plus-value considérable : le fer acheté en Gambie est échangé plus au sud ; toutes les régions situées au nord de la Gambie deviennent, au XVI^e siècle, exportatrices de coton ; les bovins vendus aux îles Bissagos proviennent des savanes du Nord ; les kola de Sierra Leone trouvent un débouché dans les régions septentrionales, etc. Ces échanges impliquent parfois, de manière très complexe, divers partenaires africains et européens. Ainsi, les esclaves achetés dans le Rio Cacheu sont-ils transportés par bateau et revendus aux Wolofs contre du fer, qui les revendent aux Maures contre des chevaux tandis que le fer est acquis, en violation du monopole, auprès des interlopes français et anglais.

Aux côtés des Cap-Verdiens, des *lançados* portugais – souvent des Juifs convertis (*crístãos novos*) – établis sur la côte servent d'intermédiaires entre le trafic européen et les États et les sociétés de Sénégambie dont ils commercialisent les produits. Le premier souci de ces *lançados* est de s'émanciper des contraintes administratives, commerciales et religieuses mises en place par le système monopolistique. Pour ce faire, ils s'assurent la protection des pouvoirs africains en nouant des alliances matrimoniales. Ils ne tiennent aucun compte des injonctions de la Couronne, « oublient » de payer les taxes que le roi impose sur tout le commerce outre-mer, et trafiquent sans états d'âme avec les puissances européennes qui cherchent à briser le monopole portugais.

Au cours des deux premières décennies du XVI^e siècle, leur montée en puissance dans l'ensemble sénégambien fait la démonstration de l'impuissance du roi Manuel I^{er}. C'est en vain que le monarque s'efforcera de leur interdire le commerce, d'empêcher leur accroissement et d'éviter qu'ils ne s'entendent avec les Cap-Verdiens pour développer la contrebande. Ainsi les ordonnances manuelles de 1514, le *Regimento* de 1517 ou la nomination, en 1520, à Santiago d'un *feitor* pour lutter contre la fraude se révèlent inutiles. Bref, Cap-Verdiens et *lançados*, en brisant le monopole de la Couronne, jouèrent un rôle

considérable dans l'effondrement du commerce portugais en Afrique, au bénéfice des autres nations européennes.

C'est à São Jorge da Mina que le commerce de l'or a connu toute son ampleur, bien plus qu'à Arguin ou en Gambie. C'est en 1469 que les Portugais atteignent cette région, Saama, où ils trouvent, une fois de plus, un système d'échange mis en place de longue date par des marchands mandingues, les Wangara. Le réseau wangara relie alors le Golfe de Guinée au Niger et, à travers les pistes transsahariennes, à l'Afrique du Nord. C'est pourquoi à Saama, devenu São Jorge da Mina, les Portugais devront répondre à la demande indigène en textiles marocains et en cuivre. Il existe également une demande locale en esclaves satisfaite par les Africains eux-mêmes, et déjà par voie maritime : ces esclaves sont livrés par le royaume du Bénin contre l'or des marchands akan.

Pour s'insérer dans ce réseau commercial, les Portugais doivent impérativement reprendre tel quel ce système d'échange : à São Jorge da Mina la fourniture d'esclaves est une condition incontournable du commerce de l'or. En effet, les marchands d'or achètent des esclaves pour transporter deux autres produits qu'ils acquièrent en grande quantité : les tissus et le métal (manilles, chaudrons, bassins). Les esclaves sont ensuite revendus dans l'intérieur à d'autres Africains.

Les textiles sont un bon exemple de ces systèmes d'échanges préétablis. Selon John Vogt, ils représenteraient, entre 1480 et 1540, 40 % des échanges (37 % pour la dinanderie et à peine 10 % pour les esclaves).⁷ Ils sont importés traditionnellement du Soudan et du Nigeria (d'Ijebu notamment) mais ce trafic, de faible ampleur, est incapable de satisfaire les besoins locaux. L'essentiel des textiles provient donc du Maroc, par la vieille route transsaharienne médiévale. Avec l'installation des Portugais à São Jorge da Mina, l'acheteur africain peut désormais choisir entre un assortiment impressionnant de tissus (plus de cent variétés), différents par le poids, la couleur, le tissage, en laine, coton, toile, calicot, etc., et provenant des industries textiles des Flandres (satins de Bruges), du Portugal (cramois), d'Angleterre, d'Allemagne, de France et d'Afrique du Nord (*alquicé, hambel, aljaravias...*). À l'encontre des idées reçues sur l'écoulement de pacotille et la naïveté supposée de la clientèle africaine, les Portugais lui proposent au contraire des marchandises semblables à celles auxquelles elle était habituée et, en sus, les meilleurs textiles produits à l'époque par l'Europe.

L'île de São Tomé, elle aussi inhabitée lors de sa « découverte », entre 1470 et 1478, est le quatrième point d'appui commercial. L'économie

7 VOGT 1975 : 642. À partir de l'analyse minutieuse d'un fragment de cahier comptable (10 juin 1529-31 août 1531), BALLONG-WEN-MEWUDA (1993 : 372) estime les recettes procurées par les bracelets en cuivre et en laiton à 35,44 % du total, celles d'une catégorie de vêtements marocains (hambels) à 24,14 % et la part des hommes-marchandises à 20,50 %.

sucrière atlantique établie à Madère, aux Canaries, aux Açores s'épanouit véritablement à São Tomé et préfigure l'économie de plantation aux Amériques – en particulier au Brésil, vers lequel la première déportation d'esclaves africains a lieu, en 1538, sur un navire de Jorge Lopes Bixorda.

Mais São Tomé sert d'abord de véritable entrepôt à un négoce presque entièrement inter-africain : les Portugais acquièrent du cuivre au royaume de Congo, qu'ils échangent au Bénin contre des esclaves. Ces derniers sont transportés à São Tomé, où ils sont stockés et répartis en trois lots, selon leurs aptitudes physiques. Les esclaves jugés les moins résistants restent à São Tomé où leur force de travail est utilisée dans les plantations de canne à sucre ou dans l'agriculture. Vers 1500, leur nombre est estimé entre 5 000 et 6 000 dont 2 000 dans l'agriculture. Le deuxième choix comprend les esclaves destinés à être expédiés au Portugal pour les besoins du royaume. Les esclaves de premier choix, enfin, sont réservés à São Jorge da Mina, car les critères imposés par les Africains sont extrêmement exigeants : les marchands akan en effet n'acceptent que des esclaves en excellent état physique. Ceux qui sont rejetés lors de ces échanges retournent à São Tomé, ou bien sont embarqués pour le Portugal en même temps que l'or.

La demande africaine en esclaves à São Jorge da Mina est particulièrement forte puisqu'elle aurait porté sur quelques 30 000 individus entre 1482 et le milieu du XVI^e siècle. C'est-à-dire probablement à peu près autant, pour la période correspondante, que le nombre d'esclaves envoyés aux Amériques par les Européens. Quoi qu'il en soit, à São Jorge da Mina, les Portugais n'arrivent pas toujours à satisfaire les marchands africains, qui prolongent alors leur séjour en attendant l'arrivée d'un bateau négrier ; les Portugais sont parfois obligés d'acquérir des esclaves à Arguin – donc ayant transité par les pistes transsahariennes – pour les réexpédier par bateau à São Jorge da Mina et répondre à cette demande africaine.⁸

Africains et Portugais

Le commerce atlantique n'innove guère sur le commerce transsaharien, sauf sur un point : les quantités transportées par mer sont bien supérieures et, pour cette raison, les Portugais alimentent massivement en produits importés les économies africaines. Sur tous les marchés, ils rencontrent des sociétés africaines économiquement organisées, très souvent des États, auxquels il leur est impossible d'imposer un modèle d'échange. Ces Européens se trouvent

8 ABITBOL 1979 : 26 ; BALLONG-WEN-MEWUDA 1995 : 525 ; BLAKE 1942 : 50, 126 ; BOULÈGUE 1987 : 86-92, 119, 142-145, 1988 : 452, 1989 ; CARREIRA 1968 ; Correia 1958 : 18 ; Faro 1958 ; GODINHO 1969 : 184, 204-208, 209 sq. ; HENRIQUES 1989 ; HERBERT 1974 : 412, 414, 417 ; LOVEJOY 1978 ; MOTA 1976 ; PEREIRA 1990 ; RICARD 1956 ; SANTOS 1978 ; THOMAZ 1989 ; VOGT 1973b : 466, 1973c, 1975 ; WILKS 1982.

devant la nécessité de se conformer au système économique de l'autre, à des modèles locaux ou interrégionaux d'échange préétablis et, pour prendre part au commerce africain, ils vont devoir proposer des marchandises semblables à celles auxquelles la population africaine est déjà habituée. Ils doivent d'ailleurs faire face, parfois, à des variations imprévisibles : c'est ainsi qu'au Bénin, la demande, qui portait au début sur les manilles en cuivre se déplace brusquement, pour une raison inconnue, vers celles en laiton. En fait, la préférence pour un produit varie d'un point de la côte à l'autre et fluctue dans le temps, tandis que partout les goûts de la clientèle africaine deviennent de plus en plus sélectifs et exigeants.

Dans le trafic inter-africain, les esclaves sont loin d'être le seul article à circuler. De nombreux autres biens participent aux échanges. Ainsi, les Portugais achètent-ils des étoffes de raphia au Congo qu'ils réexportent ailleurs sur le continent contre des esclaves. De même, ils se fournissent au Congo en perles bleues afin de satisfaire la demande de ce produit au Bénin. Autre exemple, celui des cauris qui font l'objet d'un trafic triangulaire dans lequel les Portugais servent d'intermédiaires entre les Africains : les cauris qui, à l'époque, proviennent du Nigeria, sont acquis au Bénin et échangés à São Jorge da Mina. Les cauris sont par ailleurs un bon exemple des exigences du marché africain et de la nécessité pour les Portugais de s'y conformer. C'est ainsi que dans le Delta du Niger, les Africains refusent de vendre des esclaves contre des manilles importées et imposent les échanges dans la monnaie locale, les cauris.

Selon les endroits de la côte – et en dehors des esclaves qui constituent une monnaie universelle partout convertible –, les Portugais ont donc à s'adapter à des étalons de valeur non monétaire (vêtements, sel, barres de fer, manilles, coquillages, etc.) qui peuvent avoir cours concurremment, ainsi qu'à des poids et mesures qui leur sont parfaitement étrangers. Il leur faut, par conséquent, pour obtenir ce qu'ils veulent, conclure un marché avec les produits demandés localement et, comme le relève J. Ballong-Wen-Mewuda, selon des conceptions qui obéissent aux pratiques courantes du négoce africain : on marchandise les prix, on jauge la marchandise et on paie comptant. Autrement dit, c'est la demande et les pratiques africaines qui déterminent la nature des biens échangés avec les Européens et non l'inverse ; et, plus largement, la nature des rapports Nord-Sud à cette époque.

Au demeurant, sans même parler de leur expérience en mer Noire, les Européens de ce temps sont familiarisés avec de nombreuses formes d'échange ; on en compte neuf à Anvers, au début du XVI^e siècle, dont une survivance toujours en vogue du commerce médiéval, le *baratto* italien (ou troc). En Afrique, les deux parties, Africains et Européens, établissent des relations qui visent à bannir toute confusion entre trafic et don. Les cadeaux envoyés à tel ou tel souverain ou chef ne sont pas seulement un moyen d'engager des relations sociales mais aussi le signe concret de reconnaissance du droit de propriété sur telle partie de territoire – une rente en quelque sorte – (il en va de même pour

la perception de droits de mouillage). Jean Boulègue en fait la démonstration pour la Sénégambie : les souverains et les chefs africains désirent contrôler leur commerce extérieur ; ils possèdent leurs propres lieux de traite dont ils sont en mesure d'assurer la sécurité afin de tirer – tout comme les Portugais – le plus grand profit du trafic atlantique. Ils sont doublement impliqués dans ce commerce, en tant que partenaires directs et en tant que puissance fiscale : ils vendent des esclaves et d'autres marchandises et ils prélèvent des taxes sur tous les biens échangés. Ainsi, lorsque Afonso I^{er} du Congo s'empare en 1525, de neuf membres de l'équipage d'un navire corsaire français qui traite illégalement dans le port de Sonho, c'est à la fois pour faire respecter son monopole sur les taxes perçues sur les esclaves et pour garantir les accords commerciaux exclusifs passés avec les Portugais. Ceux-ci, en effet, se sont engagés à ne commercer qu'avec le roi et ses agents.

D'ailleurs, les Africains sont en mesure de contrôler ou d'interrompre le trafic de diverses manières, comme l'a montré John Blake à propos des sociétés côtières au Ghana : par une guerre contre les Portugais, en s'éloignant des lieux de traite et en refusant de commercer avec eux, en fermant les routes commerciales venant de l'intérieur, en donnant la préférence aux interlopes, etc. Le Bénin est un autre bon exemple de la maîtrise par les Africains de leurs rapports commerciaux. L'*oba* – comme le roi de Portugal – jouit d'un monopole sur les plus importantes exportations de l'État. Il en est ainsi du poivre, que personne sinon ses agents ne peut vendre aux Portugais. C'est le cas également des esclaves, toutefois l'*oba* n'accorde guère d'intérêt aux sollicitations du trafic négrier. À partir de 1516 d'ailleurs, il multiplie les restrictions à l'exportation : il établit d'abord deux marchés distincts, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, qu'il faut négocier séparément et où l'achat des hommes est rendu plus difficile ; puis, vers le milieu des années 1520, il décrète un embargo total sur les hommes (embargo qui sera maintenu jusqu'à la fin du XVII^e siècle). Le marché est rendu si peu attractif – et les prix y sont également si élevés – que les Portugais s'en détournent et que le rôle du Bénin comme fournisseur d'esclaves cesse. À la même époque, l'*oba* aurait également interdit la vente de l'ivoire. Au fond, le Bénin choisit de rester dans l'économie soudanaise plutôt que de se réorienter vers l'Océan et l'arrivée des Portugais ne constitue pour cet État qu'un développement marginal.

Au Congo, où fonctionne un système monétaire « classique », les rois contrôlent étroitement la production de monnaie (le ramassage des coquillages aux abords de l'île de Luanda) dont ils ont le monopole. Cette monnaie, le *nzimbu*, a naturellement cours dans les échanges intérieurs – principalement dans les provinces occidentales, car dans les provinces orientales, des tissus-monnaie sont préférés aux coquillages – ; en 1540 (lettre du 4 décembre) Mvemba Nzinga (D. Afonso I^{er}) propose à son homologue portugais, D. João III, pour couvrir les frais de séjour de son frère Manuel en route vers Rome, d'établir un cours du *nzimbu* par rapport au cruzado. D. João III refuse au prétexte que cette monnaie

n'a pas de valeur en Europe mais, au Congo même, l'équivalent en monnaie européenne est bien connu ; ainsi à une période déjà tardive quant à notre propos (1575), le cours du *nzimbu* est-il fixé à dix coquillages pour un *real* portugais. Les salaires des missionnaires, médecins, pharmaciens, maçons, charpentiers et autres artisans portugais à la charge du roi du Congo sont d'ailleurs versés en *nzimbu*. C'est seulement au début du XVII^e siècle que les Congolais perdent le contrôle de leur système monétaire, lorsque les Portugais injectent dans le circuit économique une monnaie analogue importée du Bénin, les cauris, provoquant la dévaluation de la monnaie locale.⁹

Finalement, on peut se demander qui, des Portugais ou des Africains, avait le plus intérêt à ces échanges commerciaux ? En fait, si l'exploitation commerciale des côtes de l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle important dans l'expansion et la renaissance économique portugaises jusque peu après 1530, elle n'a plus par la suite qu'une importance secondaire dans l'Empire par rapport à l'expansion en Asie : ainsi, dans le dernier quart du XVI^e siècle, le commerce ouest-africain représente seulement 14 % de celui des Indes orientales. Il n'en est pas de même pour les sociétés africaines, pour qui les échanges avec les Portugais constituent une part importante de leur développement économique. Le montre par exemple la dynamisation des circuits inter-africains d'échange, y compris des esclaves – à la demande la plupart du temps des Africains eux-mêmes – et dans lesquels les Portugais ne sont souvent présents que comme intermédiaires. Le montre aussi l'importation de matières premières dont le cuivre et le laiton constituent l'exemple le plus manifeste.

Jean Denucé a bien mis en évidence le rôle d'Anvers comme plus grand marché d'Europe et premier marché colonial – à l'exception des esclaves – et la progression concomitante de l'économie portugaise et de l'économie flamande. À partir d'Anvers, il se fait, en effet, un commerce inouï d'articles en laiton et en cuivre (venu des mines du Limbourg, de Thuringe, de Hongrie, du Tyrol et de Carinthie) en direction de l'Afrique occidentale. Sur une place où les plus gros capitalistes rivalisent entre eux pour le contrôle du marché international du cuivre, la demande africaine exige ce qui se fait de mieux – comme ces manilles produites par les Schetz, qui passent pour les meilleures du monde. L'importation de ces millions d'anneaux et bracelets, de bassins et chaudrons de toutes sortes, a évidemment de multiples répercussions sur les sociétés africaines. Elle manifeste également l'extraordinaire inflation du prix de l'esclave. Au Bénin et dans les *Rios de Escravos* du Delta du Niger, le cours de l'esclave passe de 12 à 15 manilles – à l'ouverture du marché au début du XVI^e siècle – à 57 en 1517 (à la limite extrême de rentabilité, selon Eugenia Herbert). Certes, le trafic négrier constitue pour les Portugais la source

9 BALLONG-WEN-MEWUDA : 363, 376, 378 ; BLAKE 1942 : 54 ; BOULÈGUE 1987 ; CUVÉLIER 1946 : 57, 245, 307, 311 ; GODINHO 1969 : 381 ; GORIS 1925 : 111, 115 ; HERBERT 1974 ; RANGLES 1968 : 134-137, 145 ; RYDER 1969.

de revenus la plus importante : premier en date, il se poursuit bien après le déclin, dans les années 1530, de la malaguette et surtout de l'or – qui permet cependant un cruzado stable entre 1457 et 1538. Mais sur un marché africain très exigeant, les prix demandés par les vendeurs pour les esclaves ne cessent de croître et les tentatives de D. Manuel I^{er} d'en fixer un prix plafond (1519) sont vouées à l'échec : J. Ballong-Wen-Menuda a calculé que dans le Golfe de Guinée, entre décembre 1479 et août 1522, l'ascension du prix de l'esclave se situe entre 1 100 et 1 500 %.

Enfin, l'idée selon laquelle les échanges côtiers auraient détourné les courants établis antérieurement est aujourd'hui totalement abandonnée. À Wadan, le refus du commerce existant de se laisser supplanter mène à l'abandon (vers 1487) du comptoir portugais un moment établi là, et l'effet régulateur du réseau wangara montre la grande capacité d'adaptation des partenaires africains. La concurrence des marchands mandingues, sensible au moins dès 1510 à São Jorge da Mina, conduit au déclin, irréversible après 1550, du troc de l'or. Au moins pour la période évoquée ici, ce sont bien les États et les sociétés africaines qui, en fonction de leur dynamisme interne et de leurs intérêts commerciaux se décident de participer à la traite – aussi longtemps que les prix sont attractifs. Bref, à cette époque, les Africains sont encore les acteurs de leur propre histoire.¹⁰

Roger BOTTE

10 BALLONG-WEN-MEWUDA 1995 : 391-394 ; BLAKE 1937 : 88, 97, 1942 : 24 ; CARREIRA 1983 : 85 ; DENUCÉ 1937 : 5, 30, 38 sq., 48, 76 ; GODINHO 1969 : 423 ; HERBERT 1974, 1984 : 119 sq. ; PEREIRA 1990 ; RYDER 1969 : 54-55.

Roger Botte

Anthropologue.

Chercheur au CNRS, Centre d'études africaines (CNRS-Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales).

Membre du comité de rédaction des *Cahiers d'études africaines*.

Publications :

1988 « Révolte, pouvoir, religion : les Hubbu du Futa-Jalon (Guinée) », in *Journal of African History*, XXIX (3), p. 391-413.

1991 « Les rapports Nord-Sud, la traite négrière et le Fuuta Jaloo à la fin du XVIII^e siècle », in *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, 6, p. 1411-1435.

1994 « Stigmates sociaux et discriminations religieuses : l'ancienne classe servile au Fuuta Jaloo », in R. Botte, J. Schmitz, eds, *L'Archipel peul*, n^o sp. de *Cahiers d'Études africaines*, 133-135, p. 109-136.

1999 « L'abolition de 1848 : paradoxes et avatars de l'esclavage africain », in *Traite et esclavage nègres*, n^o sp. de *Sociétés africaines et Diaspora*, 11, p. 27-42.

1999 « Riimaybe, Haratin, Iklan : les damnés de la terre, le développement et la démocratie », in A. Bourgeot, ed., *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, p. 55-78.

1999 « L'esclave, l'almami et les impérialistes. Souveraineté et résistance au Fuuta Jaloo », in R. Botte, J. Boutrais, J. Schmitz, eds., *Figures peules*, Paris, Karthala, p. 101-139.

2000 « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol », in *Annales. Histoire Sciences Sociales*, 5, p. 1009-1037.

2000 « De l'esclavage et du daltonisme dans les sciences sociales », in R. Botte, ed., *L'Ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale*, n^o sp. de *Journal des Africanistes*, 70 (1-2), p. 7-42.

Sources utilisées :

ABITBOL, Michel, 1979, « Juifs maghrébins et commerce transsaharien (VIII^e-XV^e siècles) », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, LXVI, 242-243, p. 177-193.

ALMEIDA, Pedro Ramos de, 1978, *História do colonialismo português em África : cronologia*. Vol. I. Séc. XV, XVI, XVII e XVIII, Lisbonne, Editorial Estampa, 496 p. (« Imprensa Universitária », 3).

BALLONG-WEN-MEWUDA, J. Bato'ora, 1993, São Jorge da Mina, 1482-1637. La vie d'un comptoir portugais en Afrique occidentale, Lisbonne/Paris, Fondation Calouste Gulbenkian/Commission nationale pour les commémorations des découvertes portugaises, 2 vol., 642 p.

- BLAKE, John William, 1937, *European Beginnings in West Africa, 1454-1578*, Londres, Longmans, Green & Co., VIII-212 p.
- 1942, *Europeans in West Africa, 1450-1560*, Londres, Hakluyt Society, 2e sér., vol. I, XXXVI-I-246 p. ; vol. II, XI-247-461 p. (Hakluyt Society, LXXXVI & LXXXVII).
- Bouchard, Joseph, 1946, « Les Portugais dans la baie de Biafra au XVI^e siècle », *Africa*, 16 (4), p. 217-227.
- BOULÈGUE, Jean, 1987, *Le grand Jolof, XIII^e-XVI^e siècle*, Paris, Façades/Karthala, 207 p.
- 1988, « L'impact économique et politique des navigations portugaises sur les peuples côtiers. Le cas de la Guinée du Cap-Vert, XV^e-XVI^e siècles », *Revista da Universidade de Coimbra*, XXIV, p. 431-438.
- 1989, *Les Luso-Africains de Sénégal, XVI^e-XIX^e siècles*, Lisbonne, Instituto de Investigação científica tropical/Paris, Université de Paris-I, Centre de Recherches africaines, 121 p.
- BOWSER, Frederick P., 1974, *The African Slave in Colonial Peru, 1524-1650*, Stanford, Stanford University Press, XVI-439 p.
- CA DA MOSTO, Alvise, 1966, *Le navigazioni atlantiche del Veneziano Alvise da Mosto*, éd. par Tullia Gasparri-Leporace, Rome, Libreria dello Stato, XXIV-357 p. (« Il nuovo Ramusio », 5).
- CARREIRA, António, 1968, *Panaria Cabo-Verdiano-Guineense (aspectos históricos e sócio-económicos)*, Lisbonne, Junta de Investigações do Ultramar, 177 p.
- 1983 Cabo Verde. *Formação e extinção de uma sociedade escravocrata, (1460-1878)*, Mira-Sintra, Com o patrocínio da Comissão da Comunidade Económica Europeia para o Instituto Caboverdeano do livro, 549 p. (1re éd. 1972).
- CORREIA, António Augusto Mendes, 1938, « Antigos escravos africanos em Portugal e no Brasil », *Anais da Faculdade de Ciências do Porto*, XXIII, p. 5-29.
- CORTÉS ALONSO, Vicenta, 1964, *La esclavitud en Valencia durante el reinado de los Reyes Católicos, 1479-1516*, Valence, Excmo. Ayuntamiento, 547 p.
- 1989, « Valencia y el comercio de esclavos negros en el siglo XV », *Studia*, 47, p. 81-145.
- CUVELIER, Mgr J., 1946, *L'ancien royaume de Congo*. Fondation, découverte, première évangélisation de l'ancien royaume de Congo, règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga († 1541), Bruges-Paris, Desclée De Brouwer, 362 p.
- DE WITTE, C. M., 1953, « Les Bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV^e siècle », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, XLVIII, p. 683-718 ; 1954, XLIX, p. 438-461 ; 1956, LI, p. 413-453, 809-836 ; 1958, LIII, p. 5-46, 443-471.

- DENUCE, Jean, 1937, *L'Afrique au XVI^e siècle et le commerce anversois*, Anvers, De Sikkel, 120 p. (« Collection de documents pour l'histoire du commerce », 11).
- DEVISSE, Jean, 1972, « Routes de commerce et échanges en Afrique occidentale en relation avec la Méditerranée : un essai sur le commerce africain médiéval du XI^e au XVI^e siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale*, 50 (1), p. 42-62 ; 50 (3), p. 357-397.
- DIAS, Manuel Nunes, 1963-64, *O capitalismo monárquico português (1415-1549)*. Contribuição para o estudo das origens do capitalismo moderno, Coimbra, Faculdade de letras da universidade de Coimbra, Instituto de estudos históricos Dr. António de Vasconcelos, XVII-633 + 470 p.
- ELBL, Ivana, 1997, « The Volume of the Early Atlantic Slave Trade, 1450-1521 », *Journal of African History*, 38 (1), p. 31-75.
- FARO, Jorge, 1958, « A organização comercial de S. Jorge da Mina em 1529 e as suas relações com a ilha de S. Tomé », *Boletim cultural da Guiné Portuguesa*, XIII, 51, p. 305-363.
- FORBES, Jack D., 1988, *Black Africans and Natives Americans : Color, Race and Caste in the Evolution of Red-Black Peoples*, Oxford, Basil Blackwell, VI-345 p.
- FRANCO SILVA, Alfonso, 1979, *La esclavitud en Sevilla y su tierra a fines de la Edad Media*, Séville, Excma Diputación provincial de Sevilla, 391 p.
- GERHARD, Peter, 1978, « A Black Conquistador in Mexico », *Hispanic American Historical Review*, 58 (3), p. 451-459.
- GODINHO, Vitorino Magalhães, 1969, *L'économie de l'Empire portugais aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, EPHE-VIe Section/SEVPEN, 858 p. (« Ports, routes, trafics » 26).
- GORIS, Jan Albert, 1925, *Étude sur les colonies marchandes méridionales (portugaises, espagnoles, italiennes) à Anvers de 1488 à 1567*. Contribution à l'histoire des débuts du capitalisme moderne, Louvain, Librairie universitaire, XII-705 p.
- HAIR, P. E. H., 1980, « Black African Slaves at Valencia, 1482-1516 : An Onomastic Inquiry », *History in Africa*, 7, p. 119-139.
- HEERS, Jacques, 1981, *Esclaves et domestiques au Moyen ge dans le monde méditerranéenn*, Paris, Fayard, 297 p
- HENRIQUES, Isabel Castro, 1989, « O ciclo do açúcar em São Tomé nos séculos XV e XVI », in Luís de Albuquerque, ed., *Portugal no mundo*, Lisbonne, Publicações Alfa, p. 264-280.
- HERBERT, Eugenia W., 1974, « Portuguese Adaptation to Trade Patterns, Guinea to Angola (1443-1640) », *African Studies Review*, 17 (2), p. 411-423.
- 1984, *Red Gold of Africa : Copper in Precolonial History and Culture*, Madison, University of Wisconsin, XXIII-413 p.

- LEVTZION, Nehemia, 1975, « The Early States of the Western Sudan to 1500 », in *History of West Africa*, J. F. A. Ajayi & M. Crowder, eds, Londres, Longman, t. 1, p. 120-201 (1re éd. 1971).
- LOBO CABRERA, Manuel, 1982, *La esclavitud en las Canarias orientales en el siglo XVI (Negros, Moros y Moriscos)*, Las Palmas, Ed. del Excmo, 628 p.
- LOVEJOY, P. E., 1978, « The Role of the Wangara in the Economic Transformation of the Central Sudan in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », *Journal of African History*, 19 (2), p. 173-193.
- MÁLOWIST, Marian, 1969, « Les débuts du système de plantations dans la période des Grandes Découvertes », *Africana Bulletin*, 10, p. 9-30.
- MAUNY, Raymond, 1961, *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Age. D'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*, Dakar, Institut français d'Afrique noire, 587 p. (« Mémoires de l'IFAN » 61).
- MARRERO RODRÍGUEZ, Manuela, 1966, *La esclavitud en Tenerife a raíz de la conquista*, La Laguna de Tenerife, Instituto de estudios canarios, 190 p.
- MENO, Kikokula, 1982, *La conception du pouvoir chez Mvemba Nzinga (Dom Afonso I) Mani Kongo (1506-1543) vue à travers sa correspondance*, Paris, Université de Paris-I, thèse de 3e cycle, 2 vol., 501 p.
- MOLLAT, M. & Adam, P. eds, 1966, *Les aspects internationaux de la découverte océanique aux XV^e et XVI^e siècles*, Actes du 5^e colloque international d'histoire maritime (Lisbonne, 14-16 sept. 1960), Paris, EPHE-VIe Section/SEVPEN, 386 p.
- MOTA, Avelino Teixeira da, 1976, *Alguns aspectos da colonização e do comércio marítimo dos Portugueses na África ocidental nos séculos XV e XVI*, Lisbonne, Junta de investigações científicas do Ultramar, 37 p. [Tiré à part du Centro de estudos de cartografia antiga, Secção de Lisboa, XCVIII, p. 677-710.]
- 1986, « Entrée d'esclaves noirs à Valence, 1445-1482. Le remplacement de la voie saharienne par la voie atlantique », *Revue française d'Outre-Mer*, LXVI, 242-243, p. 195-210.
- PEREIRA, João Cordeiro, 1990, « Le troc de l'or à Mina pendant les règnes du roi Jean III et du roi Sébastien », in J. Aubin, ed., *La découverte, le Portugal et l'Europe*, Paris, Fondation Calouste Gulbenkian/Centre culturel portugais, p. 171-215.
- PEREZ EMBID, Florentino, 1948, *Los descubrimientos en el Atlántico y la rivalidad castellano-portuguesa hasta el tratado de Tordesillas*, Séville, Escuela de estudios hispano-americanos, 372 p.
- PIKE, Ruth, 1966, *Enterprise and Adventure. The Genoese in Seville and the Opening of the New World*, Ithaca, Cornell University Press, XI-243 p.

- 1967, « Sevillian Society in the Sixteenth Century : Slaves and Freedmen », *Hispanic American historical Review*, 47 (3), p. 344-359.
- RANDLES, William Graham Lister, 1968, *L'ancien royaume du Congo, des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 276 p. (« Civilisations et sociétés » 14).
- RAU, Virginia, 1974, « Notes sur la traite portugaise à la fin du XV^e siècle et le Florentin Bartolomeo di Domenico Marchionni », in *Miscellanea Charles Verlinden*, n^o sp. de Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, XLIV, p. 535-543.
- RICARD, Robert, 1936, « Le commerce de Berbérie et l'organisation économique de l'Empire portugais aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de l'Institut d'Études orientales de la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger*, II, p. 266-285.
- RUSSEL-WOOD, A. J. R., 1978, « Iberian Expansion and the Issue of Black Slavery : Changing Portuguese Attitudes, 1440-1770 », *American Historical Review*, 83 (1), p. 16-42.
- RYDER, A. F. C., 1969, *Benin and the Europeans, 1485-1897*, Londres, Longmans, XII-372 p.
- SACO, José Antonio, 1879, *Historia de la esclavitud de la raza africana en el Nuevo Mundo y en especial en los países américo-hispanos*, Barcelone, Impr. de Jaime Jepús, 443 p.
- SANTOS, Maria Emília Madeira, 1978, *Viagens de exploração terrestre dos Portugueses em África*, Lisbonne, Junta de investigações científicas do Ultramar/Centro de estudos de cartografia antiga, 416 p.
- SAUNDERS, A. C. de C. M., 1982, *A Social History of Black Slaves and Freedmen in Portugal, 1441-1555*, Cambridge, Cambridge University Press, XVIII-283 p.
- Scelle, Georges, 1906, *La traite négrière aux Indes de Castille. Contrats et traités d'assiento. I. XVI^e et XVII^e siècle*, Paris, Larose & Tenin, XXII-845 p.
- SIEMENS Hernández, LOTHAR & BARRETO DE SIEMENS, Liliana, 1974, « Los esclavos aborígenes canarios en la isla de la Madera (1455-1505) », *Anuario des Estudios atlánticos*, 20, p. 111-143.
- THOMAZ, Luís Filipe F. R., 1989, « Le Portugal et l'Afrique au XV^e siècle : les débuts de l'expansion », *Arquivos do Centro Cultural português (Lisbonne-Paris)*, 26, p. 161-256.
- THORNTON, John, 1998, *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, XXXVI-340 p. (1^{re} éd. 1992).
- VERLINDEN, Charles, 1955, *L'esclavage dans l'Europe médiévale. I. Péninsule Ibérique*. France, Bruges, De Tempel, 930 p. (Rijksuniversiteit Te Gent).

- VOGT, John L., 1973a, « The Lisbon Slave House and African Trade, 1486-1521 », *Proceedings of the American philosophical Society*, 117 (1), p. 1-16.
- 1973b, « The Early São Tomé-Príncipe Slave Trade with Mina, 1500-1540 », *International Journal of African historical Studies*, 6 (3), p. 453-467.
- 1973c, « Portuguese Gold Trade : An Account Ledger from Elmina, 1529-1531 », *Transactions of the historical Society of Ghana*, 14 (1), p. 93-103.
- 1975 « Notes on the Portuguese Cloth Trade in West Africa, 1480-1540 », *International Journal of African historical Studies*, 8 (4), p. 623-651.
- WILKS, Ivor, 1982, « Wangara, Akan and Portuguese in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », *Journal of African History*, 23 (3), p. 333-349 ; 23 (4), p. 463-472.
- WRIGHT, Richard Robert, 1902, « Negro Companions of the Spanish Explorers », *American Anthropologist*, n. s., 4, p. 217-228.